

ONZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal, 22 septembre – 3 octobre 2003

Point 5 : Examen des résultats de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2003 de l'UIT (CMR-2003) et de leurs incidences sur l'utilisation du spectre électromagnétique aéronautique

AMÉLIORATION DU PROCESSUS DE PLANIFICATION DU SPECTRE DES FRÉQUENCES DE L'OACI

(Note présentée par les États-Unis)

SOMMAIRE

L'OACI ne dispose pas d'un mécanisme unique pour centraliser les efforts liés à la planification du spectre des fréquences. Il y a donc une fragmentation des activités de planification, et les États membres doivent participer à plusieurs groupes de l'OACI. La présente note propose de créer progressivement un mécanisme unique de planification du spectre des fréquences à l'OACI afin d'intégrer tous les efforts relatifs au spectre des fréquences CNS.

La suite à donner par la Conférence figure au paragraphe 3.

1. INTRODUCTION

1.1 L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) travaille à un plan mondial unique de navigation aérienne pour les systèmes de communications, navigation et surveillance/gestion du trafic aérien (CNS/ATM), ce qui exigera l'élaboration d'un plan mondial unique pour le spectre des fréquences CNS afin de protéger efficacement ces systèmes. La structure mise sur pied au sein de l'OACI évolue afin de répondre aux besoins futurs de la communauté aéronautique mondiale. Ainsi, la Commission de navigation aérienne a récemment combiné tous les groupes d'experts et groupes d'étude travaillant dans le domaine des communications en un seul groupe d'experts. Par contre, la planification du spectre des fréquences est étudiée séparément par le Sous-Groupe du spectre des fréquences du Groupe d'experts du système mondial de navigation par satellite (GNSSP), et par les groupes de travail B, F et M du Groupe d'experts des communications aéronautiques (ACP).

2. ANALYSE

2.1 La vision du futur est que l'OACI dispose d'un seul mécanisme pour le spectre des fréquences qui serait sur le même pied que les groupes d'experts des communications et de la navigation. Ce nouveau mécanisme centraliserait et intégrerait tous les efforts en matière de spectre des fréquences CNS pour tous les groupes d'experts de l'OACI. Le mandat de ce nouveau mécanisme serait le suivant :

- a) élaborer un seul plan OACI pour le spectre des fréquences CNS afin de l'aligner sur le plan mondial CNS/ATM;
- b) réaliser les études spécifiques approuvées par la Commission de navigation aérienne et prévues dans le programme de travail en vue de conseiller la Commission sur les dispositions OACI à la fois possibles techniquement et applicables en pratique qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans le programme de travail;
- c) élaborer, selon les besoins, des éléments visant à protéger le spectre électromagnétique aéronautique du brouillage et des incursions d'intérêts non aéronautiques, nécessaires pour appuyer les applications aéronautiques actuelles et futures des systèmes de communications, navigation et surveillance;
- d) élaborer des positions OACI pour les points de l'ordre du jour des conférences mondiales des radiocommunications ayant une incidence sur les besoins en matière de spectre des fréquences CNS;
- e) faire en sorte que toutes les questions de spectre des fréquences soient examinées exhaustivement, et assurer la compatibilité et l'interopérabilité avec les concepts de communications, navigation et surveillance selon les besoins;
- f) élaborer, selon les besoins, des critères en matière de spectre des fréquences pour appuyer l'élaboration de normes sur le matériel CNS.

2.2 Une transition sans accroc à ce nouveau mécanisme du spectre des fréquences devrait avoir une incidence économique minimale. Le plus facile pour y arriver est d'élaborer un plan à mettre en œuvre progressivement de façon que le processus puisse évoluer et s'ajuster aux besoins de l'Organisation. En identifiant et en centralisant les travaux menés actuellement sur le spectre des fréquences dans les divers groupes d'experts, on devrait pouvoir diminuer les ressources exigées des États membres participants.

2.3 Il est recommandé à la conférence comme première mesure de transférer les travaux du Sous-Groupe du spectre des fréquences du GNSSP au Groupe de travail F du Groupe ACP. Cela créerait la première liaison entre les besoins du spectre des fréquences élaborés au sein du Sous-Groupe avec les décisions de politique pour assurer la protection de ces besoins.

3. DÉCISION DE LA CONFÉRENCE

3.1 La Conférence est invitée à adopter la recommandation suivante :

Recommandation 5/x — Amélioration du processus de planification du spectre des fréquences de l'OACI

Il est recommandé que l'OACI :

- a) crée un mécanisme unique pour tous les efforts déployés au sein de l'Organisation en matière de spectre des fréquences;
- b) comme première mesure, transfère les travaux du Sous-Groupe du spectre des fréquences du GNSSP au Groupe de travail F du Groupe ACP.

— FIN —